

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Breteau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, M. Laurent Maldejar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Blandine Elain (procuration à Mme Véronique Jousset), Mme Séverine Blanloeil (procuration à M. Christophe Butruille), M. Cyrille Paquereau (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Lamia Bacher (procuration à M. Yves Mignotte).

Était absente :

Mme Patricia Mary.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 4	Absents : 1	Votants : 28
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

### CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

#### URBANISME

##### Zone d'aménagement concerté

- ♦ ZAC du Champ de foire et du centre-ville historique - LAD-SELA - traité de concession - avenant n°3 - approbation

#### **Monsieur le Maire expose les faits.**

Un traité de concession d'aménagement a été signé le 22 avril 2008 avec la société SELA, aujourd'hui dénommée Loire-Atlantique Développement-SELA. Cette concession était établie pour une durée de 12 ans (prolongée de 8 ans par avenant n°1 soit jusqu'au 22 avril 2028) et porte sur la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de 4 sites distincts.

Par délibération du 18 février 2021, le Conseil municipal a approuvé la signature de l'avenant n°2 au traité de concession autorisant le concessionnaire à participer à une opération de co-promotion immobilière afin de permettre la mise en œuvre d'un programme de 49 logements collectifs.

Monsieur le Maire propose maintenant aux membres du Conseil municipal d'approuver un avenant n°3 au traité de concession. Cet avenant a pour objet de modifier le périmètre de la concession et de retirer le secteur dit "Porte Sud" dont l'aménagement sera réalisé après la date de fin de la concession d'aménagement (2028).

Par conséquent, l'opération sera désormais composée de trois sites distincts :

- Site 1 : Champ de foire
- Site 2 : Bertin - Gare
- Site 3 : Connétable.

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire,**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20240704-DEL-240705-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024

## Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2007, approuvant la création de la ZAC du Champ de foire et du centre-ville historique,

VU les délibérations du Conseil municipal du 24 janvier 2008 et du 10 avril 2008, désignant LAD-SELA comme concessionnaire-aménageur et approuvant le traité de concession,

VU la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement portant sur la prolongation de la concession pour une durée de 8 années,

VU la délibération du Conseil municipal du 18 février 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement relatif aux modalités de lancement d'un programme de logements collectifs,

VU le projet d'avenant n°3 au traité de concession, en annexe de la présente délibération,

VU l'avis de la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale", réunie le 26 juin 2024,

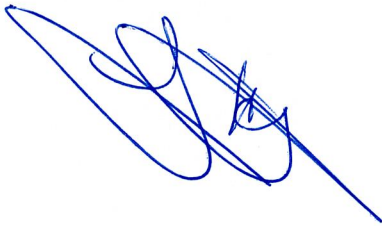
**Après en avoir délibéré,  
À la majorité (21 votes pour et 7 abstentions),**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°3 au traité de concession à intervenir avec Loire-Atlantique Développement-SELA pour l'aménagement de la ZAC du Champ de foire et du centre-ville historique,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer l'avenant n°3 au traité de concession ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Loire-Atlantique Développement-SELA et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Thomas Hay**  
Secrétaire de séance



**Xavier Bonnet**  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **11 JUL. 2024**

- son affichage le **17 JUL. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20240704-DEL-240705-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.